

Question présentée par la députée :

M^{me} Marion Sobanek

Date de dépôt : 6 juin 2019

Question écrite urgente

Pourquoi l'Etat de Genève privilégie-t-il la privation de liberté au lieu des autres peines et mesures prévues par le code pénal ? Quelles stratégies le canton a-t-il mises ou va-t-il mettre en place pour promouvoir les alternatives à la création répétée de nouvelles places de détention ?

Les statistiques sur la détention¹ sont claires : on incarcère davantage et plus longtemps à Genève (Bâle-Ville et Bâle-Campagne : 109 personnes en préventive ; Saint-Gall : 47 ; Genève : 424 pour l'exécution des peines – des chiffres montrent un fossé semblable entre le nord et le sud, la Suisse alémanique et la Romandie). A tel point que l'on devrait parler de « surcarcération » au lieu de surpopulation carcérale. A Genève, on a davantage recours à la détention provisoire, et celle-ci dure bien plus longtemps en moyenne qu'ailleurs en Suisse. La complexité de certaines affaires liées à Genève et à sa place financière n'explique de loin pas l'entier de ce phénomène. Le recours aux peines alternatives se fait également moins à Genève qu'ailleurs.

Ces faits doivent interroger le Conseil Etat, car il y a plus de sens à intervenir en amont de la détention que de projeter la construction d'une grande prison de 450 places, et une peine d'emprisonnement plus longue n'améliore en aucun cas le taux de réinsertion et de récidive.

A cela s'ajoutent les coûts d'une telle politique carcérale : les places de détention coûtent entre 175 F et 455 F/jour selon le concordat romand. Chaque jour évité bénéficiera au canton, à un moment où les finances publiques vont subir de plein fouet les conséquences de la réforme de la

¹ Daniel Fink, La prison en Suisse. Un état des lieux, Payot, mai 2019. Office fédéral des statistiques.

fiscalité des entreprises. Surtout, la société dans son ensemble gagne à recourir moins souvent à la détention.

La planification pénitentiaire sur laquelle le département a basé son dernier projet de construction d'une prison dite des Dardelles (450 places) date de 2012. Dans l'intervalle, les statistiques révèlent une baisse de la criminalité, ce qui plaide en défaveur de la construction d'une nouvelle prison, et contre le maintien d'une politique qui néglige le caractère nécessairement exceptionnel de la privation de liberté de notre système judiciaire.

Pour ces raisons, je me permets de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- *Pourquoi l'Etat de Genève privilégie-t-il la construction de places de détention au lieu d'élaborer une stratégie consistant à privilégier des alternatives, dont on sait que leurs taux de récidive et de réinsertion sont bien plus efficaces que ceux de la privation de liberté ?*
- *Quelle stratégie le canton a-t-il mise ou va-t-il mettre en place pour aller dans le sens d'une politique carcérale qui rétablit la privation de liberté dans son caractère nécessairement exceptionnel ?*
- *Est-il exact, cas échéant pour quel motif, que les Français qui pourraient obtenir une autorisation de travailler en Suisse ne sont pas admis à purger leurs peines sous la forme de travail d'intérêt général ?*